



PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

BUDGET PRINCIPAL



Le budget primitif est une étape essentielle dans la procédure budgétaire des collectivités. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année (30 avril en année d'élections municipales).

Il doit répondre à plusieurs règles strictes :

- Un budget se doit d'être équilibré tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.
- La section de fonctionnement ne peut être financée par de l'emprunt. Ce dernier n'a vocation qu'à financer les projets d'investissement. Il est donc indispensable de bénéficier d'un autofinancement.
- Un emprunt ne peut être remboursé par un autre emprunt.
- Le remboursement du capital de la dette doit être couvert par des recettes propres.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

L'objectif est de maintenir la continuité des actions entreprises sur les années précédentes tout en maintenant notre capacité d'autofinancement :

- Maintenir les taux d'imposition fiscalité directe (taxe foncière bâtie et non bâtie et taxe d'habitation pour les résidences secondaires) ;
- Maintenir des services publics de qualité ;
- Maitriser la masse salariale ;
- Poursuivre la mutualisation des moyens matériels et humains avec les différentes collectivités de la CPS.
- Prendre en considération l'augmentation du coût de l'énergie ;

SECTION D'INVESTISSEMENT :

L'objectif est de préparer l'avenir de la commune en réalisant des projets sur la durée du mandat tout en respectant les obligations légales et en maitrisant notre capacité d'endettement :

- Répondre aux diverses normes de sécurité dans tous les domaines ;
- Poursuivre les travaux de réhabilitation de l'école des Cailleboudes ;
- Poursuivre les travaux de rénovation des bâtiments publics et investir dans les économies d'énergie ;
- Améliorer la voirie (via la CPS).

PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2025

❖ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le montant total des recettes de fonctionnement est estimé à 10 251 116.00 €.

	REALISE 2024	BP 2025
FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
013 - ATTÉNUATIONS DE CHARGES	192 312.01	150 000.00
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 108 312.99	1 026 902.00
73 - IMPÔTS ET TAXES	1 171 749.54	1 188 205.54
731 -FISCALITE LOCALE	6 743 843.64	6 728 383.00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 122 180.95	1 074 000.25
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	159 678.37	75 939.21
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	10 498 077.50	10 243 430.00
76 - PRODUITS FINANCIERS	11 280.80	6 871.00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	48 818.03	0.00
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10 558 176.33	6 871.00
042 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	702.00	815.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	702.00	815.00
002 - RESULTAT REPORTÉ DE FONCTIONNEMENT	13 977.63	0.00
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 572 855.96	10 251 116.00

Chapitre 013 « ATTÉNUATIONS DE CHARGES » 150 000.00 €

Remboursement de notre assureur et de la CPAM suite aux arrêts de travail, accidents de travail et congés longue maladie et longue durée.

Chapitre 70 « PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES » : 1 026 902 €

Produits des services (restaurant scolaire, accueils de loisirs, école de musique, crèche)

Chapitres 73 et 731 « IMPÔTS ET TAXES » : 7 802 383.25 €

Produit fiscal (Taxe Foncière Bâtie, Taxe Foncière Non Bâtie, et Taxe Habitation Résidence Secondaire) attendu d'un montant de 6 200 000.00 €. A ce jour, nous sommes dans l'attente de la réception de l'état 1259 (Notification des bases fiscales et des taux d'imposition par l'Etat).

La revalorisation des bases (3.9% pour 2024) permettra d'accroître ces recettes.

Les taux de fiscalité directe locale sont maintenus.

- Foncier bâti : 39.74 % (part communale 23.37 % et part départementale 16.37 %)
- Foncier non bâti : 95.16 %
- Habitation résidences secondaires : 16.83 %

L'attribution de compensation (AC) versée par la CPS de 1 071 677.54 €.

Une dotation de solidarité communautaire : 116 528.00 €.

Taxe sur électricité estimée à 173 008.00 €.

Taxe locale sur la publicité extérieure estimée à 135 000.00 €.

Taxe additionnelle aux droits de mutation estimée à 220 000.00 €.

Chapitre 74 « DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS » :
1 074 000.25 €

Dotation globale forfaitaire estimée à 310 785.00 € (baisse de 65.59 % entre 2014 et 2023).

Dotation de solidarité rurale estimée à 147 073.00 €.

Les subventions CAF sont estimées à 427 814.00 €.

FCTVA partie fonctionnement est estimé à 14 266.89 €.

Le remboursement par l'Etat des frais d'écolage pour les élèves maternels scolarisés à l'ISC, soit une recette estimée à 29 983.58 € sur un montant global versé par la commune de 179 908€ dont 107 468€ pour les maternels.

Le remboursement par l'Etat des frais de restauration, « Opération Cantine à 1€ », pour les premières tranches de quotients, soit un total estimé à 83 000.00 €.

Allocations compensatrices : 26 501.00 €.

Chapitre 75 « AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE » : 75 939.21 €

Redevance d'occupation pour la DSP Micro-crèche pour 8 840.21 €.

Divers loyers et charges des appartements et du cabinet médical estimés à 49 299.00 €

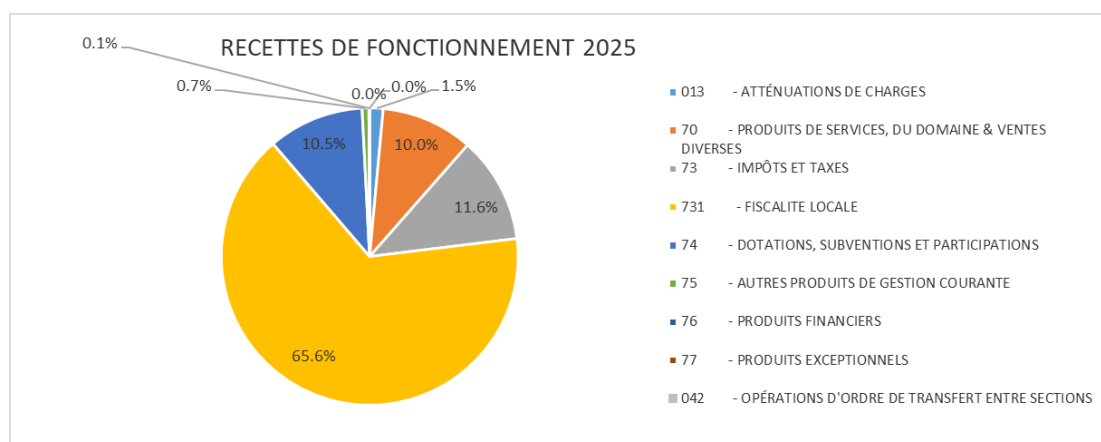
Chapitre 76 « PRODUITS FINANCIERS » : 6 871.00 €

Reprise de la dette : Participation de la CPS sur la compétence voirie pour 6 861.00 €.

Chapitre 77 « PRODUITS EXCEPTIONNELS » : 0 €

Prévisions pour les recettes exceptionnelles et les éventuelles régularisations de rattachements à tort.

La répartition des recettes de fonctionnement par chapitre se présente de la manière suivante :



❖ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant total des dépenses de fonctionnement est estimé à 10 251 116.00 €.

	REALISE 2024	BP 2025
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
011 - CHARGES À CARACTÈRE GENERAL	2 195 935.55	2 528 015.63
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	5 433 532.42	5 519 878.28
014 - ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	183 429.14	164 299.00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	538 525.29	610 823.94
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	8 351 422.40	8 823 016.85
66 - CHARGES FINANCIÈRES	242 539.92	204 118.35
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 472.13	63 000.00
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	0.00	8 000.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 604 434.45	9 098 135.20
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		643 915.80
042 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	364 425.13	509 065.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	364 425.13	1 152 980.80
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 968 859.58	10 251 116.00

Chapitre 011 « CHARGES À CARACTÈRE GENERAL » : 2 528 015.63 €

Ce chapitre contient les dépenses liées aux **charges à caractère général**. Il s'élève pour 2025 à 2 528 015.63 €. Il est impacté par l'inflation et le coût élevé des fluides (électricité, gaz, carburant) malgré une stabilité observée en 2024. La volonté de réaliser davantage de travaux en régie par les services techniques vient également abonder les dépenses de ce chapitre. Une inflation conséquente est aussi observée sur les produits alimentaires tels que les céréales, les produits laitiers, la viande, cela impacte le prix des repas scolaires.

Chapitre 012 « CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS » : 5 519 878.28 €

Les **dépenses de personnel** représentent le poste de dépenses le plus important de la collectivité. Le montant prévu pour 2025 est de 5 519 878.28 €. Pour 2025, ainsi que pour les 3 prochaines années, les cotisations patronales augmentent de 3% par an passant de 31.65 % en 2024 à 34.65 % en 2025, pour atteindre en 2028 43.65%. A cela s'ajoutent les divers mouvements de personnel et des éléments tels que les avancements d'échelon, de grade, les bonifications indiciaires ou les nominations suite à promotion interne ou concours des agents en poste.

Chapitre 014 « ATTÉNUATIONS DE PRODUITS » : 164 299.00 €

Depuis 2017, le **FPIC** était pris en charge partiellement par la CPS. Depuis 2023, la commune prend en charge 100% du FPIC soit 148 299.00 €. De plus, pour cette année, il convient de régler les pénalités à hauteur de 16 000.00 € au regard du nombre de logements sociaux dans la ville (loi SRU).

Chapitre 65 « AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE » : 610 823.94 €

Dans le chapitre 65, **autres charges de gestion courante**, le **compte 657** consacré aux subventions versées reste stable en 2024. Il convient d'indiquer qu'une enveloppe supplémentaire de 5 000 € a été prévue en 2025 tout comme en 2024 afin de faire face à des demandes de la part des clubs sportifs (déplacements pour compétitions de haut niveau). La somme est certes prévue mais il conviendra de délibérer pour l'attribution.

Subventions aux associations pour 80 190€.

La ligne budgétaire consacrée à l'OGEC (frais d'écolage) en 2025 est de 179 908.00 €. Suite à une erreur commise par l'OGEC sur la transmission des effectifs de l'année scolaire 2023-2024, il convient de rajouter 31 972 € pour la régularisation.

Ce chapitre contient également les indemnités des élus à hauteur de 132 758.00 €.

Une subvention destinée au CCAS d'un montant de 77 000.00 € dont 45 000€ prévue sur dans le but de financer un véhicule adapté aux besoins des bénéficiaires (25 000€ sur 2024 + 20 000€ sur 2025). La subvention de la Caisse des écoles sera en 2025 de 8 000.00 €.

La somme de 56 270€ est affectée aux applications métiers et solutions logiciels hébergées (cloud).

De plus, la DSP liée à la micro-crèche représente un coût de 52 500.00 €

Chapitre 66 « CHARGES FINANCIÈRES » : 204 118.35 €

On constate une baisse des intérêts de la dette entre le réalisé 2024 et le BP 2025, justifiée par la baisse du taux du livret A passant de 3 % à 2.4 % à compter du 1^{er} février 2025. Il est à noter que 3 emprunts arrivent à terme en 2025. Le coût de la reprise de la dette SIRM représente 9 603.92 € en 2025.

Il convient d'indiquer que la Commune a souscrit une ligne de trésorerie de 1.5 million en avril 2024 auprès de la Caisse d'Epargne qui a été ce jour tirée à hauteur de 700 000.00 €. Cette ligne de trésorerie permet de faire face aux règlements des factures de l'école des Cailleboudes dans l'attente du paiement des partenaires financiers (Conseil Départemental, CAF, Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, Conseil Régional d'Ile de France et Etat).

Chapitre 67 « CHARGES EXCEPTIONNELLES » : 63 000.00 €

Ce chapitre comporte une prévision pour les éventuelles annulations de titres n-1 pour 3 000€. Il convient également de prévoir le remboursement de l'avance de 60 000€ de

la DETR 2020 au regard des nouvelles réflexions liées à la réhabilitation de l'école de Renondaines.

Chapitre 68 « DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS » :
8 000 €

Les communes ont l'obligation de prévoir des crédits pour faire face à des retards de paiements concernant les titres émis par la collectivité qui font porter un risque sur le recouvrement des créances liées aux factures impayées des services publics (restauration scolaire...). Cette provision contribue à donner une image fidèle et sincère du patrimoine et du résultat de la collectivité.

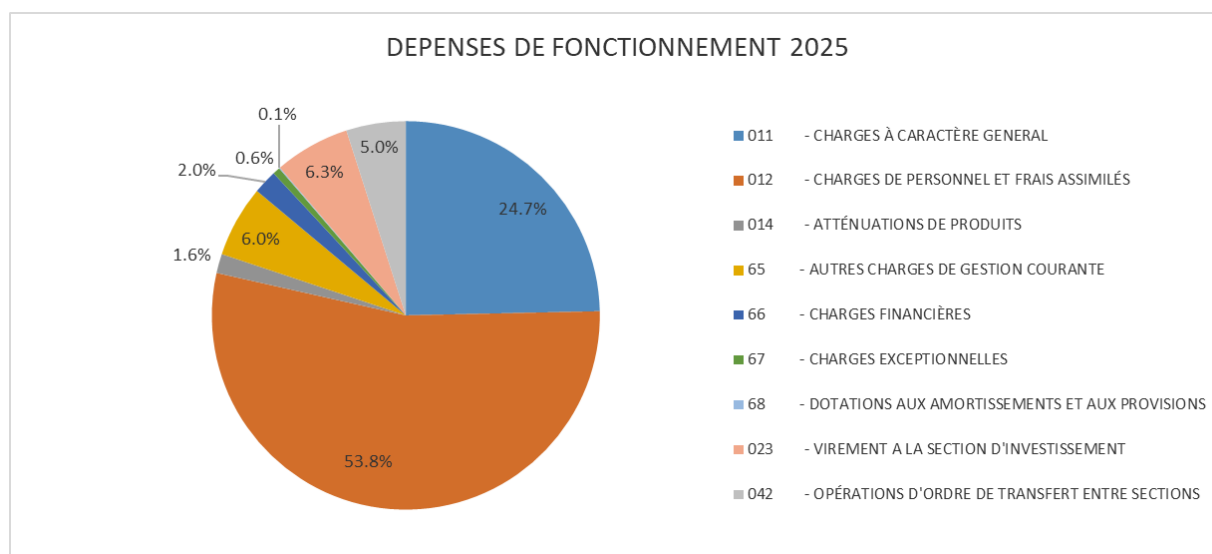
Chapitre 042 « OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS » :
509 065.00 €

Il s'agit des dotations aux amortissements (cette écriture comptable apparait aussi en recette d'investissement – chapitre 040).

Chapitre 023 « VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT » : 643 915.80 €

Le montant du virement à la section d'investissement s'élève à 643 915.80 € pour 2025.

La répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre se présente de la manière suivante :



❖ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le montant total des recettes de d'investissement est estimé à 7 583 485.00 €.

	RAR 2024	BP 2025	TOTAL 2025
INVESTISSEMENT			
RECETTES			
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	1 549 008.00	698 984.66	2 247 992.66
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	0.00	2 091 964.56	2 091 964.56
204 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	20 000.00	0.00	20 000.00
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	1 569 008.00	2 790 949.22	4 359 957.22
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES		360 016.98	360 016.98
1068 - EXCEDENTS DE FCT CAPITALISE		1 605 016.52	1 605 016.52
165 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENT RECUS		0.00	0.00
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		75 121.00	75 121.00
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		0.00	0.00
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		2 040 154.50	2 040 154.50
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 569 008.00	4 831 103.72	6 400 111.72
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		643 915.80	643 915.80
040 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		509 065.00	509 065.00
041 - OPÉRATIONS PATRIMONIALES		30 392.48	30 392.48
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0.00	1 183 373.28	1 183 373.28
001 - RÉSULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT			0.00
Total RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 569 008.00	6 014 477.00	7 583 485.00

Chapitre 13 « SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES » : 2 247 992.66 €

Les subventions prévues pour 2025 se décomposent de la manière suivante :

FINANCEUR	LIBELLE	MONTANT PREVU
ETAT	DETR 2021 -Ecole des Cailleboudes	140 000.00 €
ETAT	DETR 2022 -Ecole des Cailleboudes	140 000.00 €
ETAT	DETR 2023 - Ecole des Cailleboudes Mobilier	34 806.80 €
ETAT	DETR 2024 - Réhabilitation Ferme Croix St Jacques	47 453.70 €
SME RN 20	Acquisition parcelle AE448 et aménagements	83 428.00 €
REGION	CAR 1 - Réhabilitation de l'école des Cailleboudes	100 000.00 €
CD 91	CONTRAT TERRE D AVENIRS - Réhabilitation de l'école des Cailleboudes	604 755.00 €
CD 91	Acquisition travaux et aménagement provisoires parcelles AI283 et 211	58 000.00 €
CD 91	Acquisition parcelle H902 (démolition)	9 650.00 €
REGION	Equipements sportifs de proximité - Citystade	16 229.00 €
CPS	SIC - Cailleboudes - Acompte et solde	561 639.00 €
CPS	Acquisition travaux et aménagement provisoires parcelles AI283 et 211	66 000.00 €
FFT	Reversement subvention	13 000.00 €
ANS	PLAN 5000 TERRAINS DE SPORT	70 324.00 €
CPS		41 121.16 €
CD91	ENS	8 157.00 €
CD91	PSDAR	3 429.00 €
CAF	Ecole des Cailleboudes	250 000.00 €
		2 247 992.66 €

Chapitre 16 « EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES » : 2 091 964.56 €

Il s'agit de l'emprunt d'équilibre pour 2025. En fonction des besoins et de la progression des travaux programmés (finalisation des travaux des Cailleboudes + augmentation des travaux de voirie) sur l'année, un nouvel emprunt pourra être contracté.

Chapitre 204 « SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES » : 20 000 €

Ce chapitre recense les dépenses relatives aux surcharges foncières.

Chapitre 10 « DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES » : 1 965 033.50 €

Les principales recettes inscrites à ce chapitre sont :

- Le remboursement de la TVA lié aux investissements N-1 estimée à 290 016.98€ (soit 16.404% du montant des dépenses éligibles à ce fonds).
- La taxe d'aménagement estimée à 70 000.00 €.
- Le report de l'excédent 2024 inscrit au 1068 soit 1 605 016.52 €.

Chapitre 27 « AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES » : 75 121.00 €

Dans le cadre du transfert, la CPS reprend la dette relative à l'investissement pour la remise en l'état de la voirie d'intérêt communautaire. La CPS rembourse 45 008 € de capital.

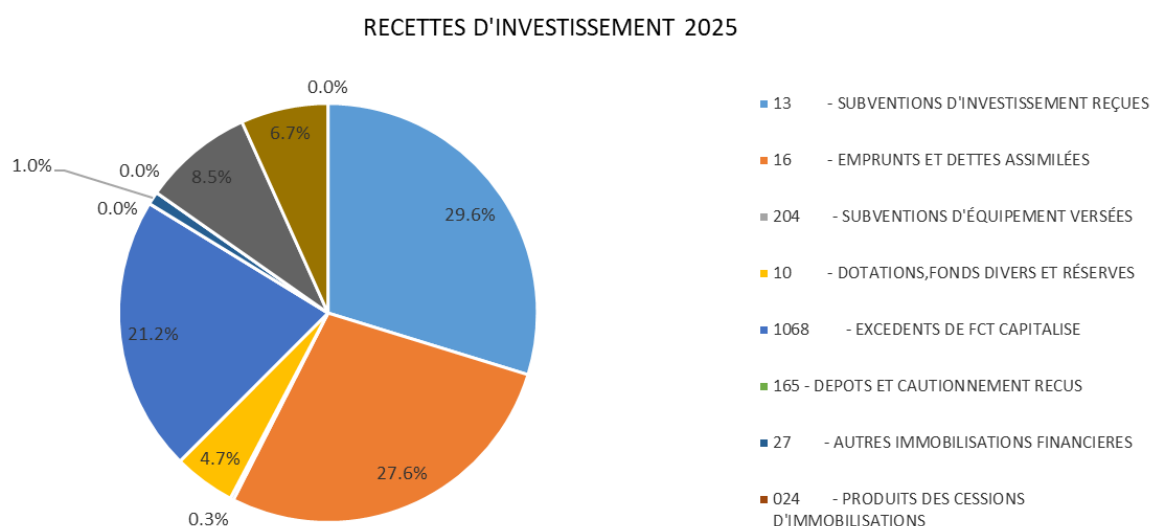
Chapitre 040 « OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS » : 509 065.00 €

Il s'agit des dotations aux amortissements (cette écriture comptable apparait aussi en dépenses de fonctionnement– chapitre 042).

Chapitre 021 « VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT » : 643 915.80 €

Le montant du virement à la section d'investissement s'élève à 643 915.80 € pour 2025.

La répartition des recettes d'investissement par chapitre se présente de la manière suivante :



❖ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses de d'investissement est estimé à 7 583 485.00 €.

	RAR 2024	BP 2025	TOTAL 2025
INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	114 006.99	21 633.60	135 640.59
204 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	287 325.00	702 556.47	989 881.47
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	227 837.44	729 683.00	957 520.44
23 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	304.65	0.00	304.65
OPE 125- ECOLE DES CAILLEBOUDES	948 985.70	1 824 100.72	2 773 086.42
OPE 32- ACQUISITIONS FONCIERES	296.22	60 000.00	60 296.22
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 578 756.00	3 337 973.79	4 916 729.79
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES			0.00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES		780 769.36	780 769.36
26 - PARTICIPATIONS		15 000.00	15 000.00
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			0.00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	0.00	795 769.36	795 769.36
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 578 756.00	4 133 743.15	5 712 499.15
040 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		815.00	815.00
041 - OPÉRATIONS PATRIMONIALES			0.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		815.00	815.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	1 578 756.00	4 134 558.15	5 713 314.15
001 - RÉSULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT		1 870 170.85	1 870 170.85
Total DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 578 756.00	6 004 729.00	7 583 485.00

Chapitre 204 « SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES » : 560 600 €

Ce chapitre comprend :

- Le reversement de la surcharge foncière aux bailleurs sociaux pour 20 000 €, inscrit en RAR 2024.
- La participation de la commune au financement des travaux de voiries :

Pour rappel : Montant de l'enveloppe annuelle votée par la CPS en 2024 pour les travaux liés à la compétence « Voirie » : 850 000€ (Base 350 000€ + 500 000€ réévaluation 2024).

Montant des travaux engagés : 1 200 000€ (2023 : 350 000€ + 2024 : 850 000€)

Ces travaux sont financés par la commune à hauteur de :

- ✓ 32.15 % par un prélèvement forfaitaire sur nos AC d'investissement basé sur l'enveloppe annuelle concernée.
 - Soit 286 198.38 €
- ✓ 37.74 % de participation directe de la commune (appelée de fonds de concours) basée sur un montant de travaux estimé puis réajusté au réel de l'année N-1.
 - Soit 267 325€

Chapitre 16 « EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES » : 780 769.36€

Ce chapitre contient les remboursements du capital des emprunts à hauteur de 780 769.36 € dont 37 449.37 € suite à la reprise de la dette du SIRM en 2024.

Chapitre 21 « IMMOBILISATIONS CORPORELLES » : 957 520.44 € dont 227 837.44 € en restes à réaliser 2024

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses en lien avec les achats de mobilier, matériels nécessaires au bon fonctionnement des services de la ville. Les travaux d'agencement, d'entretien des bâtiments, sont également intégrés.

Les principales dépenses liées à ce chapitre en 2025 sont :

- Sécurisation des sites scolaires (PPMS, portillon...) : 61 176.17 €
- Travaux de mise en sécurité de la cour d'école des Bartelottes et de l'entrée du centre de loisirs Ferme de la Croix St Jacques : 30 585.00 €
- Travaux voirie Voie des postes et changement lanternes éclairage public : 92 000.00 €
- Mobilier : 16 050.00 €
- Informatique : 28 699.95 €
- Entretien des bâtiments communaux (interventions d'entreprises): 246 569.26 €
- Equipements des bâtiments communaux : 88 449.69 €
- Entretien de la voirie communale hors CPS (reprise de berges, plantation d'arbres...) : 123 300.00 €

Chapitre 040 « : OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS » 815.00 €

Il s'agit de reprise de subventions d'équipements subventionnés (cette écriture comptable apparaît aussi en recettes de fonctionnement– chapitre 042).

Les autres dépenses de la section d'investissement sont réparties par opération, les principales inscriptions pour 2025 sont :

- **OPE 125 – ECOLE DES CAILLEBOUDES** : pour rappel, une autorisation de programme a été votée en 2023 et doit l'être de nouveau chaque année. Les crédits de paiement pour 2025 sont de 1 773 710.00 €. Notons que les RAR 2024 sur le crédit de paiement 2024 de 2 500 000.00 € est de 948 985.70 €

AP (€ TTC)	CP 2023	CP 2024	CP 2025
5 273 710.00	1 000 000.00	2 500 000.00	1 773 710.00

- **OPE 32 – ACQUISITIONS FONCIERES** : 60 000 € sont inscrits en 2025 pour l'acquisition de parcelles boisées.

En 2025, la Commune prévoit d'effectuer les opérations de voirie suivantes :

- Marquage + écluses rue des Nefliers : 15 000 €
- ITV Chemin de la Grenouillère : 21 000 €
- Chemin de la Grenouillère : 210 000 €
- ITV Joncs Marins : 35 000 €
- Joncs Marins 1^{ère} phase : 400 000 €, le coût total est de 1.2 million d'euros et s'étalera de 2025 à 2027
- Modernisation Eclairage Public (passage LED) : 50 000 €
- Marquage + écluses rue Victor Hugo : 11 000 €
- Remplacement caniveaux cassés rue Ambroise Paré : 22 000 €

La répartition des dépenses d'investissement par chapitre se présente de la manière suivante :

